



Assemblée générale

Distr. générale
29 mars 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 50, 60, 86, 91, 96, 97, 98, 100 et 104
de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus
des grandes conférences et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies dans les domaines économique
et social et dans les domaines connexes**

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Questions relatives à l'information

Questions de politique macroéconomique

**Décennie des Nations Unies pour l'éducation
en vue du développement durable**

Activités opérationnelles de développement

**Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies
pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)**

Mondialisation et interdépendance

**Suivi de la Conférence internationale sur le financement
du développement**

Lettre datée du 19 mars 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué final et de la déclaration adoptés par les présidents et coordonnateurs des sections du Groupe des 77 à leur trente-sixième réunion, qui s'est tenue à Genève du 9 au 11 mars 2004.

Le Groupe des 77 vous serait obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 50, 60, 86, 91, 96, 97, 98, 100 et 104 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
Président du Groupe des 77
(*Signé*) Nassir Abdulaziz **Al-Nasser**



**Annexe à la lettre datée du 19 mars 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué final
Adopté à la trente-sixième réunion des présidents
et coordonnateurs des sections du Groupe des 77**

Genève, 9-11 mars 2004

1. Nous, présidents et coordonnateurs des sections du Groupe des 77, réunis à Genève du 9 au 11 mars 2004, sous la présidence de l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Groupe des 77 à New York, déclarons appuyer sans réserve le Programme d'action de La Havane et la Déclaration du Sommet du Sud, qui sont les deux documents directeurs du Sud exprimant les intérêts et préoccupations des pays en développement.

2. Réunis à la veille du quarantième anniversaire de la création du Groupe des 77, nous estimons que l'un des accomplissements concrets de ce groupe est la contribution au renforcement de la solidarité et de l'engagement des membres du Groupe aux principes de ses fondateurs. Les fondateurs du Groupe des 77 se sont employés à bâtir un système économique mondial juste et équitable fondé sur la conviction commune qu'il est nécessaire de rééquilibrer l'ordre économique existant. Dans cet esprit, nous nous réjouissons de la tenue, à Sao Paulo (Brésil) les 11 et 12 juin, à la veille de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, d'une réunion ministérielle extraordinaire du Groupe des 77 commémorant cet anniversaire et nous appuyons la proposition tendant à créer un groupe consultatif de haut niveau composé de personnalités éminentes qui réfléchiront au rôle du Groupe des 77 à l'avenir.

3. Nous appuyons vigoureusement l'action que mène l'Organisation des Nations Unies pour réaliser pleinement son potentiel et résoudre les problèmes sociaux et économiques urgents et graves auxquels se heurtent les pays en développement. Nous rappelons l'importance de l'Organisation en tant que principale tribune de dialogue et de négociation sur les questions relatives à la coopération internationale au service du développement. Nous attachons une grande importance politique au renforcement de la contribution de l'Organisation à la promotion de la coopération internationale en vue du développement économique et social. Nous sommes convaincus qu'il faut donner à l'Organisation les moyens de réaliser pleinement son potentiel dans le domaine de la coopération économique internationale. En effet, le développement est une condition préalable à l'instauration de la paix durable. Il convient de donner la priorité absolue à l'exercice du droit au développement, qui est un droit fondamental.

4. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la Déclaration du Millénaire et appelons la communauté internationale et le système des Nations Unies à mettre en oeuvre intégralement et rapidement ses dispositions, ainsi que les mesures adoptées lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et lors des examens qui leur ont été consacrés, en particulier celles qui concernent la mise en place de partenariats mondiaux en faveur du

développement et la réalisation de l'objectif consistant à éliminer la pauvreté et la faim.

5. Nous engageons les pays développés à respecter les engagements qu'ils ont pris en vue de l'application et du suivi des décisions et recommandations énoncées dans les programmes d'action adoptés lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies ces 10 dernières années. Nous sommes très inquiets de constater que les pays développés n'ont pas encore entièrement honoré les engagements qu'ils ont pris au plus haut niveau. Nous mettons également en garde contre toute tendance à appliquer de façon sélective les textes issus de sommets. Il faut veiller à ne pas s'intéresser uniquement à la conduite des affaires publiques et aux questions sociales, ce qui dégagerait ainsi la communauté internationale de ses obligations dans certains domaines tels que l'élargissement de l'accès aux marchés, l'allègement du fardeau de la dette et l'augmentation des apports financiers, la promotion du transfert de technologie et le renforcement des capacités dans le domaine des ressources humaines.

6. Aujourd'hui, la coopération Sud-Sud est un point important de l'ordre du jour du Groupe des 77. Ce groupe maintiendra et renforcera son unité et élargira la coopération fonctionnelle à toutes ses sections. Nous savons bien qu'il n'existe pas de solution miracle aux problèmes du commerce international et du développement. Nous sommes persuadés que la recherche de solutions à ces problèmes est une oeuvre de longue haleine. Dans cette optique, nous sommes intimement convaincus que les trois principaux événements prévus pour 2004, à savoir la onzième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la coopération économique entre pays en développement (IFCC-XI) qui se tiendra à La Havane, la Réunion ministérielle extraordinaire qui se tiendra à Sao Paulo à l'occasion du quarantième anniversaire de la création du Groupe des 77, la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le deuxième Sommet du Sud que le Groupe des 77 organisera en 2005, seront d'excellentes occasions de réaffirmer la solidarité entre pays en développement et leur volonté et leur capacité d'agir ensemble.

7. Nous nous félicitons que l'Assemblée générale ait adopté la résolution proclamant la « Journée des Nations Unies pour la collaboration Sud-Sud » et rappelons l'importance que revêt la mise en place d'un Forum du développement Sud-Sud. À cet égard, nous prions le Secrétaire général de l'ONU de nommer un représentant spécial/coordonnateur de la coopération Sud-Sud et de faire le nécessaire pour que, par l'intermédiaire du Groupe spécial de coopération Sud-Sud, la Journée des Nations Unies pour la collaboration Sud-Sud soit célébrée.

8. Nous soulignons l'importance que revêt la poursuite du dialogue établi entre le Groupe des 77 et le G-8 en vue du resserrement collectif des liens de coopération économique internationale au service du développement, en tant que mécanisme clef pour débattre des questions naissantes et urgentes liées au renforcement d'un partenariat mondial en faveur du développement visant à soutenir les efforts faits par la communauté internationale pour régler les problèmes de développement de portée internationale et notamment la mise en oeuvre des conclusions concertées et des engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Dans cet esprit, nous engageons le G-8, à l'occasion de son sommet annuel qui se tiendra à Sea Island, Georgie (États-Unis) du 8 au 10 juin 2004, de tenir compte des intérêts et des préoccupations des pays en

développement et nous prions le Président du Groupe des 77 à New York, comme il y a été mandaté lors du Sommet du Sud, de faire connaître ces intérêts et ces préoccupations aux participants au Sommet.

9. Nous prenons acte avec satisfaction des préparatifs de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra à Tunis du 16 au 18 novembre 2005 et décidons de continuer à envisager les domaines qui pourraient susciter des positions et un intérêt communs, en particulier s'agissant de la Déclaration de principes et du Plan d'action, notamment dans les domaines liés au financement du Fonds de solidarité numérique et à la Gouvernance de l'Internet. Nous souscrivons également à l'idée que le groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet doive fonctionner à l'échelon intergouvernemental.

10. Nous soulignons la nécessité d'appliquer les textes issus de la Conférence de haut niveau sur la science et la technologie, organisée par le Groupe des 77 du 27 au 30 octobre 2002 à Doubaï (Émirats arabes unis). Dans cet esprit, nous saluons la décision d'organiser, à titre de suivi, une exposition et un forum Sud-Sud sur la science et la technologie, en 2006 à Trieste (Italie), avec le concours du système de Trieste, notamment de l'Académie des sciences du tiers monde.

11. Nous pensons que le respect de la diversité culturelle, la tolérance, le dialogue et la coopération, dans un climat de confiance et d'entente mutuelles, contribuent grandement à promouvoir le développement, la paix et la solidarité entre États. Le processus de mondialisation, facilité par l'évolution rapide des nouvelles technologies de l'information et des communications, bien que constituant un défi pour la diversité culturelle, crée les conditions d'un dialogue renouvelé entre les cultures et les civilisations. Dans cette optique, nous rappelons la décision prise au Sommet du Sud de tenir une assemblée culturelle Sud-Sud avant le deuxième Sommet du Sud du Groupe des 77. Pour l'heure, nous engageons l'UNESCO à continuer de contribuer à la réalisation de ses idéaux au premier rang desquels figure la solidarité morale et intellectuelle. Les grands programmes de l'UNESCO illustrent ces objectifs qui consistent à assurer la préservation et la promotion de la science, de l'information, de la technologie, de l'éducation et de la culture moyennant la mise en oeuvre de diverses initiatives et programmes novateurs tels que le Forum de Dakar sur « L'éducation pour tous ». À cet égard, nous nous réjouissons du processus actuel d'élaboration d'une convention sur la diversité culturelle et prions les États membres du secrétariat de l'UNESCO de poursuivre leurs travaux en vue d'en achever l'élaboration dans les délais prévus, soit au plus tard à la fin de l'année 2005.

12. Nous nous félicitons de l'avancement des négociations du Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et prenons note du calendrier établi pour la poursuite de ces travaux. Nous engageons toutes les sections à continuer de travailler de concert pour faire de la onzième session de la Conférence un événement mondial auquel participent l'ensemble des acteurs et des parties prenantes des pays en développement. Les thèmes principaux de la Conférence sur le « Renforcement de la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus économiques mondiaux pour la croissance économique et le développement » contribueront aux initiatives visant à relever les défis lancés à l'avenir par le développement en tenant compte de la compétitivité des pays en développement et de l'accroissement de leur capacité de production et à répondre aux questions liées à la cohérence entre les stratégies

nationales de développement et les processus économiques mondiaux en tant que moyen efficace d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

13. Nous nous réjouissons des progrès accomplis grâce au Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement qui a permis de financer des projets de coopération Sud-Sud et engageons tous les membres du Groupe des 77 et le système des Nations Unies à contribuer à son élargissement. Nous rappelons combien nous sommes attachés à l'augmentation des ressources du Fonds et exhortons donc les États membres, au vu des résultats positifs obtenus au long de ses 18 années d'existence (1986-2004), à y contribuer généreusement afin de répondre à la demande d'aide croissante des pays en développement dans le domaine de la coopération Sud-Sud.

14. Nous considérons le Système global de préférences commerciales comme une composante essentielle de la coopération Sud-Sud et prions instamment les pays qui en sont membres de préparer le terrain pour le lancement du troisième cycle de négociations à Sao Paulo, à l'occasion de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de façon à accroître la portée et l'importance du Système. Dans ce contexte, nous faisons valoir le rôle vital que joue le Système global de préférences commerciales entre pays en développement pour ce qui est de promouvoir la coopération Sud-Sud et le commerce et rappelons la décision du Sommet de La Havane d'approfondir et d'élargir davantage le Système global de préférences commerciales (SGPC) entre pays en développement, afin d'en accroître l'efficacité, et d'examiner son application, ses résultats et ses effets. Nous prenons note avec satisfaction de la décision du Comité des participants du SGPC de créer le Groupe de travail technique spécial chargé d'étudier les moyens de revitaliser ce système et encourageons tous les pays en développement qui ne sont pas membres du SGPC à le devenir.

15. Nous apprécions les efforts que fait actuellement le Président de la Chambre de commerce et d'industrie des pays en développement du Groupe des 77 pour organiser en 2004 une conférence générale entre la Chambre de commerce et le Comité directeur dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. À cet égard, nous partageons l'inquiétude exprimée dans le rapport présenté par le Président de la Chambre de commerce du Groupe des 77 à la réunion des sections et entérinons la proposition visant à créer un groupe consultatif spécial chargé d'examiner les résultats obtenus par la Chambre de commerce, ses modalités de fonctionnement et son mandat ainsi que ses organes subsidiaires.

16. Nous prenons note des faits nouveaux intervenus dans les négociations de Doha et soulignons la contribution majeure du Groupe des 77 à l'ensemble des négociations visant à atteindre les objectifs des pays en développement. Prenant note avec inquiétude de la situation des pays en développement tributaires des produits de base, nous engageons la communauté internationale, notamment à l'occasion des négociations de l'Organisation mondiale du commerce, à appuyer et à favoriser les initiatives visant à améliorer le sort des pays en développement exportateurs de produits de base et incitons les sections du Groupe des 77 à chercher des solutions à ce problème au sein des instances internationales compétentes.

17. Nous exhortons les pays en développement à continuer de renforcer leur collaboration et leur participation aux délibérations et aux négociations de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle afin de veiller à ce que le système international de la propriété intellectuelle respecte et intègre pleinement la

« dimension développement ». À cet égard, l'accent a été mis en particulier sur la participation effective aux débats sur l'harmonisation des règles de fond en matière de droit des brevets, la réforme du Traité sur la coopération en matière de brevets et la protection des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et du folklore.

18. Nous nous réjouissons de la part active prise par le Groupe des 77 dans l'examen des questions relevant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en particulier celles qui concernent l'alimentation suffisante, saine et équilibrée visée par le projet qu'a l'OMS de mettre en place une stratégie mondiale sur l'alimentation, l'activité physique et la santé. Nous invitons les pays en développement à poursuivre leur coopération dans tous les domaines relevant de ce projet qui présentent un intérêt pour les pays en développement. Nous prenons note également avec satisfaction de l'initiative constructive visant à engager un dialogue de haut niveau avec l'OMS et souhaitons vivement que ce dialogue soit renforcé et que toutes les parties prenantes y participent. Nous reconnaissons qu'il est important d'améliorer la sécurité dans les domaines de l'alimentation et de la santé et saluons les propositions qui visent à modifier les régimes alimentaires actuels pourvu qu'elles s'appuient sur des données scientifiques, favorisent un apport calorique total plus équilibré, ne mettent pas en péril la sécurité alimentaire des pays, soient d'un coût abordable, respectent le patrimoine culturel et soient conformes aux pratiques existantes en matière de production, de traitement et de commercialisation des denrées alimentaires, et qu'elles bénéficient de l'appui de la communauté scientifique dans son ensemble.

19. Nous reconnaissons que la coopération internationale est une condition essentielle de l'élimination de la faim et de la pauvreté dans les pays en développement en général et dans les pays les moins développés, en particulier. Nous incitons les États et les donateurs partenaires à collaborer en mettant l'aide au développement au service du droit à une alimentation suffisante dans les pays en développement. Nous exhortons les États à oeuvrer énergiquement et avec diligence à l'allègement de la dette extérieure afin de contribuer aux efforts visant à lutter contre la faim, à réduire la pauvreté dans les zones rurales et urbaines et à promouvoir le développement durable. Conscients de l'importance du commerce pour les pays en développement, nous engageons les pays développés à élargir l'accès aux marchés en autorisant davantage d'importations en provenance des pays en développement, comme ils y avaient été invités à la Conférence de Doha.

20. Nous sommes déterminés à aller plus loin dans l'action que le Groupe des 77 s'est engagé à mener et à renforcer son efficacité institutionnelle et sa capacité opérationnelle en vue de réaffirmer les positions communes du Groupe concernant tous les domaines et activités du système des Nations Unies. Nous saluons les efforts que fait actuellement le Président du Groupe des 77 à New York pour inaugurer en 2004 le programme de recherche du Groupe des 77, dont la création avait été décidée lors du Sommet du Sud, et invitons tous les États membres et les organismes des Nations Unies, notamment le Groupe spécial de coopération Sud-Sud, à appuyer ce programme de recherche.